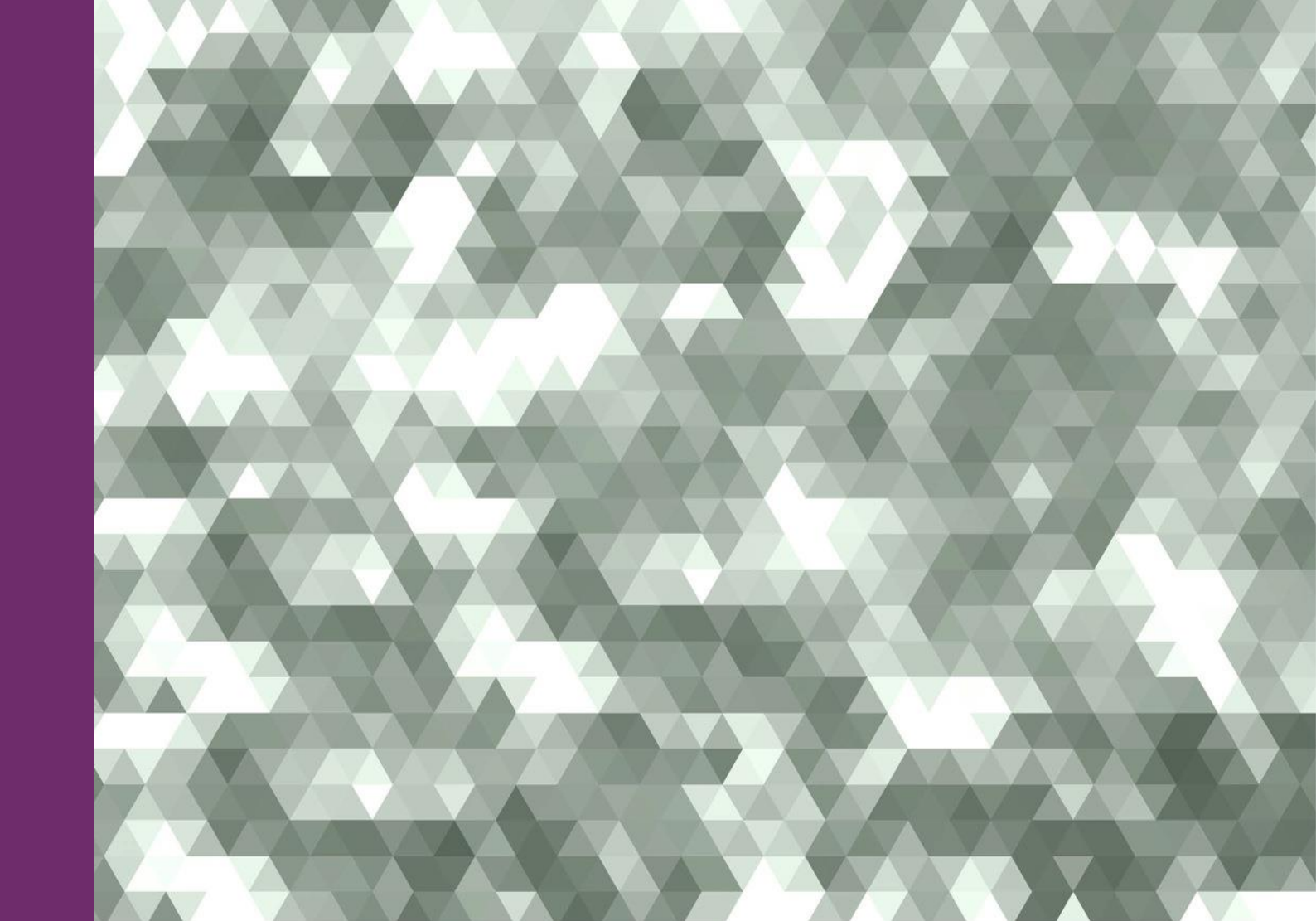




Rapport d'enquête

Enquête sur les subventions du Fonds mondial à la République de Zambie

Vols de produits de santé chez Medical Stores Limited

GF-OIG-18-007

26 avril 2018

Genève, Suisse

Qu'est-ce que le Bureau de l'Inspecteur général ?

Le Bureau de l'Inspecteur général (BIG) assure la sauvegarde des actifs, des investissements, de la réputation et de la pérennité du Fonds mondial en veillant à ce qu'il prenne les mesures appropriées pour mettre fin aux épidémies de sida, de tuberculose et de paludisme. Grâce à des audits, des enquêtes et des travaux consultatifs, il promeut les bonnes pratiques, réduit les risques et informe de façon complète et transparente sur les abus.

Créé en 2005, le BIG est une composante à part entière du Fonds mondial dont il est toutefois indépendant. Il rend des comptes au Conseil via son Comité des finances et de la vérification, et sert les intérêts de l'ensemble des parties prenantes du Fonds mondial. Ses travaux respectent les Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne et les Lignes directrices uniformes en matière d'enquête de la Conférence des enquêteurs internationaux.

Contactez-nous

Le Fonds mondial considère que chaque dollar compte et n'a aucune tolérance pour la fraude, la corruption et le gaspillage qui empêchent d'acheminer les ressources jusqu'aux personnes qui en ont besoin. Si vous suspectez des irrégularités ou des actes répréhensibles dans les programmes financés par le Fonds mondial, il conviendrait que vous les déclariez au BIG en le contactant aux coordonnées ci-dessous. Voici quelques exemples d'actes répréhensibles qu'il conviendrait de dénoncer : vol d'argent ou de médicaments, utilisation des fonds ou d'autres actifs du Fonds mondial à des fins personnelles, fausses factures, mise en scène de fausses formations, contrefaçon de médicaments, irrégularités dans les processus d'appel d'offres, pots-de-vin et dessous-de-table, conflits d'intérêts, violations des droits de l'homme...

Formulaire en ligne >

Disponible en anglais, français, russe et espagnol

Courriel :

ispeakoutnow@theglobalfund.org

Courrier postal :

Bureau de l'Inspecteur général
Fonds mondial
Chemin Chemin du Pommier 40
CH-1218 Grand-Saconnex, Genève

Service téléphonique gratuit de déclaration :

+1 704 541 6918
Disponible en anglais, français, espagnol, russe, chinois et arabe

Message téléphonique – Boîte vocale 24h/24 :

+41 22 341 5258

Plus d'information : www.theglobalfund.org/oig

Rapport d'audit

Les audits du BIG étudient les systèmes et les processus en place au Fonds mondial et dans les pays pour identifier les risques susceptibles de compromettre la mission de l'Organisation de mettre fin aux trois épidémies. Généralement le BIG audite trois grands domaines : la gestion des risques, la gouvernance et la supervision. Dans l'ensemble, l'audit a pour objectif d'améliorer l'efficacité du Fonds mondial pour veiller à ce que l'utilisation des fonds qui lui ont été confiés ait l'impact maximal.

Rapport consultatif

Les rapports consultatifs du BIG ont pour but de promouvoir la mission et les objectifs du Fonds mondial via des participations génératrices de valeur ajoutée en exploitant les compétences professionnelles des auditeurs et enquêteurs du BIG. Le Conseil, les comités ou le Secrétariat du Fonds mondial peuvent demander une participation consultative spécifique à tout moment. Le rapport peut être publié à la discrétion de l'Inspecteur général après consultation de la partie prenante ayant effectué la demande.

Rapport d'enquête

Les enquêtes du BIG étudient les allégations reçues concernant des actes répréhensibles réels ou le suivi d'informations de fraude ou d'abus susceptibles de compromettre la mission du Fonds mondial de mettre fin aux trois épidémies. Le BIG réalise des enquêtes administratives et non judiciaires. Ses constatations sont basées sur des faits et des analyses connexes, ce qui lui permet d'établir des déductions raisonnables fondées sur des faits avérés.

Table des matières

1.	Synthèse	4
2.	Contexte	7
2.1.	Contexte national	7
2.2.	Différenciation des enquêtes de pays par catégorie	7
2.3.	Subventions du Fonds mondial dans le pays	8
2.4.	Les trois maladies	8
3.	Aperçu de l'enquête	10
3.1.	Origine et portée de l'enquête	10
3.2.	Types d'actes répréhensibles identifiés	10
3.3.	Dépenses non-conformes	11
3.4.	Montant du recouvrement proposé	11
3.5.	Progrès au niveau des problèmes précédemment identifiés	11
4.	Constatations	12
4.1	Vols de kits de dépistage du VIH d'une valeur de 416 379 dollars	12
4.2	Disparitions inexplicables de produits de lutte contre le VIH et le paludisme d'une valeur de 648 409 dollars	13
4.3	Non-conformité vis-à-vis des procédures documentées de contrôle des inventaires et vols de produits de santé par le personnel facilités par des niveaux de stock élevés	16
5.	Récapitulatif des actions convenues	18
	Annexe A : Méthodologie d'enquête	19

1. Synthèse

1.1. Résumé

En octobre 2016 et en avril 2017, le Secrétariat du Fonds mondial a averti le Bureau de l'Inspecteur général (BIG) qu'il avait été informé par Medical Stores Limited (MSL), distributeur gouvernemental de produits de santé, que des kits de dépistage du VIH financés par d'autres donateurs avaient été dérobés dans son entrepôt. Le BIG a également reçu des informations selon lesquelles une organisation non gouvernementale (ONG) avait acheté des kits de dépistage du VIH dans la capitale (Lusaka), dont certains financés par le Fonds mondial qui avaient été initialement livrés à MSL. Le BIG a alors mené une enquête qui a permis d'établir que des produits de santé financés par le Fonds mondial d'un montant total de 1,06 million de dollars avaient disparu. Des données probantes indiquent que ces produits ont été volés sur une période de deux ans, entre 2014 et 2016. L'affaire de vols de produits chez MSL fait actuellement l'objet d'une enquête des autorités zambiennes.

1.2. Principales constatations du BIG

L'enquête a permis d'identifier des disparitions inexplicables et importantes de stocks de produits de santé pharmaceutiques et non-pharmaceutiques financés par le Fonds mondial d'un montant total de 1 064 788 dollars livrés à MSL entre 2014 et 2016. Ces disparitions, qui n'ont fait l'objet ni d'une enquête effective ni d'une déclaration auprès du Fonds mondial, englobaient :

- 5 790 kits de dépistage du VIH évalués à 416 379 dollars (7,5 % du total des kits financés par le Fonds mondial livrés entre 2014 et 2016)
- 67 967 flacons d'antirétroviraux évalués à 423 209 dollars (2,6 % du total des antirétroviraux financés par le Fonds mondial livrés entre 2014 et 2016)
- 11 442 doses de combinaisons thérapeutiques à base d'artémisinine (CTA) évaluées à 214 486 dollars (2,4 % du total des CTA financées par le Fonds mondial livrées entre 2014 et 2016)
- 2 521 cartons de kits de tests de dépistage rapide du paludisme (TDRP) évalués à 10 714 dollars (1,7 % des kits financés par le Fonds mondial livrés entre 2014 et 2016).

L'enquête a révélé que les volumes des stocks enregistrés dans le système électronique de gestion de l'entrepôt de MSL ont été ajustés à la baisse pour tenir compte des disparitions de produits identifiées durant les inventaires annuels. Le personnel de MSL n'a pas pu expliquer ces disparitions et l'enquête du BIG n'a pas non plus permis d'effectuer de rapprochement entre les ajustements des stocks et les livraisons sortantes, les péremptions ou d'autres événements. La perte globale représente 1 064 788 dollars, soit 3,2 % du total des livraisons de 33,4 millions de dollars visées par l'enquête. Ces pertes correspondent à des dépenses non-conformes au regard des conditions générales des accords de subvention concernés du Fonds mondial.

Les contrôles internes opérés chez MSL se sont révélés inefficaces et ont offert de nombreuses occasions pour des vols et détournements d'actifs. Les procédures opérationnelles documentées, y compris celles imposant des inventaires semestriels et des inventaires hebdomadaires dans des sites sélectionnés de façon aléatoire, n'ont pas été respectées. L'enquête du BIG a permis de découvrir que MSL n'avait réalisé qu'un seul inventaire des stocks pour chacune des années 2014, 2015 et 2016, et n'avait pas effectué le moindre inventaire hebdomadaire.

Contrairement aux procédures opérationnelles de MSL, les variations des stocks n'ont fait l'objet d'aucune surveillance ou enquête significative. Le personnel de MSL n'a pas pu expliquer les ajustements négatifs nets des stocks. L'assistant du responsable des stocks a indiqué que les stocks « avaient dû être volés ».

Une enquête de marché menée à la fin 2017 et sponsorisée par l'USAID en Zambie et en République démocratique du Congo a permis de découvrir que 38 achats de CTA financés par le Fonds mondial avaient été réalisés auprès de 26 fournisseurs privés en Zambie et de 12 fournisseurs privés en République démocratique du Congo. Les 38 cartons de CTA achetés contenaient des lots dont les numéros correspondaient à ceux des lots de CTA financés par le Fonds mondial et livrés à MSL entre mai et décembre 2016.

L'enquête du BIG a révélé que sur les 38 achats et les 29 numéros de lots différents recensés, cinq numéros de lots identifiés (sur huit achats) correspondaient à des numéros de lots de CTA dont le BIG a découvert qu'ils avaient disparu et fait l'objet d'un ajustement négatif des stocks.

1.3. Mesures déjà prises

Depuis que cette affaire a éclaté, MSL a remplacé son équipe dirigeante et pleinement coopéré avec les enquêteurs du BIG. Le Secrétariat du Fonds mondial a financé la mise en place d'un groupe de travail national regroupant divers organismes qui a réalisé une série d'enquêtes et d'opérations de répression d'importance majeure. Ses travaux ont conduit à des arrestations liées à un réseau criminel transnational organisé ciblant MSL. Les contrôles des stocks et les mécanismes de sécurité ont également été renforcés. Après la nomination d'un nouveau directeur général par intérim en mai 2017, MSL a lancé plusieurs initiatives pour lutter contre les problèmes de corruption et de vol, notamment :

- Renforcement de sa fonction d'audit interne et recrutement de deux nouveaux auditeurs internes (prioritairement chargés de s'attaquer aux problèmes de la chaîne d'approvisionnement) et d'un responsable exclusivement chargé de la sécurité.
- MSL du Ministère de la Santé met en œuvre des contrôles de la distribution jusqu'au dernier kilomètre de fournitures d'importance majeure susceptibles d'être volées.
- Le prestataire de services de sécurité a été remplacé par un nouveau prestataire et par la police. MSL a réorganisé l'ensemble de ses entrepôts et toutes les fournitures du Fonds mondial sont conservées sous clé dans des zones à accès extrêmement restreint.
- L'équipe dirigeante a invité toutes les parties prenantes à participer à des inventaires cycliques afin d'améliorer la transparence et la visibilité du système.
- L'équipe dirigeante a élaboré une politique de dénonciation des irrégularités et procédé à une révision du manuel des ressources humaines de MSL, laquelle a été approuvée par le Conseil de MSL.
- Une décharge de responsabilité figure désormais sur tous les nouveaux camions de MSL : « Ce camion transporte des médicaments destinés au peuple de Zambie. Dans le cas où les activités de ce camion sembleraient suspectes, prière d'en informer MSL ».
- Collaboration avec les donateurs et les autorités dans le pays, y compris la Commission de lutte contre les drogues et la police de Zambie. Un groupe de travail a été constitué qui est spécifiquement chargé d'enquêter sur la corruption et le vol chez MSL.

Depuis 2015 et grâce à des économies réalisées sur les subventions, le Fonds mondial contribue au financement des coûts opérationnels d'un Groupe de travail national mis en place pour enquêter sur les vols de médicaments dans les établissements publics de santé. Le Fonds mondial a aussi financé un renforcement des capacités et amélioré l'infrastructure de la chaîne d'approvisionnement chez MSL.

1.4. Résumé des actions convenues de la Direction

Le Secrétariat du Fonds mondial et le BIG ont approuvé des mesures spécifiques dont le détail figure dans la section 5 du présent rapport et incluent :

- Le recouvrement d'un montant approprié auprès du récipiendaire principal, le ministère de la Santé de Zambie, établi sur la base des constatations du présent rapport.
- La mise en œuvre par MSL de l'ensemble de ses procédures de contrôle des inventaires.
- Par l'intermédiaire du récipiendaire principal, MSL est tenu de communiquer au Fonds mondial tout écart négatif des stocks et les résultats des enquêtes menées sur ces écarts.

2. Contexte

2.1. Contexte national

La Zambie est un pays à revenu intermédiaire inférieur qui abrite une population de 16,2 millions d'habitants. En 2015, son produit intérieur brut s'élevait à 21,15 milliards de dollars¹. La population nationale est jeune. L'âge médian s'établit à 17 ans et la moitié des Zambiens ont moins de 15 ans. La Zambie se classe 139^{ème} des 188 pays de l'Indice de développement humain 2016 du PNUD² et 87^{ème} des 176 pays de l'Indice de perception de la corruption 2016 de Transparency International³.

L'économie zambienne est massivement dépendante de sa principale exportation – le cuivre – ce qui rend le pays vulnérable à toute contraction de la demande. Cependant, malgré un budget national limité, le budget de la santé de la Zambie a bénéficié d'investissements supplémentaires significatifs et augmenté de 150 % sur les six dernières années. Il représente 8,3 % du budget national total de 2016. Près de 60 % du budget sont consacrés aux salaires, ce qui réduit les ressources disponibles pour financer les programmes⁴.

Au plan politique, la Zambie est dotée d'une structure décentralisée depuis 1991, composée de 10 provinces et 103 districts. Le ministère de la Santé conserve des fonctions d'établissement des politiques, de planification et de coordination, ainsi que de gestion. La fourniture des services est dévolue au niveau des districts. Le ministère dispose de structures de coordination qui relient le niveau national aux niveaux des provinces, des districts et des communautés. Le gouvernement a décidé de transférer le Programme national de lutte contre la tuberculose et la lèpre au ministère du Développement communautaire et des Services sociaux entre 2012 et 2015, puis de le transférer à nouveau au ministère de la Santé au début 2016. Au niveau national, la densité des travailleurs de santé est de 0,77 agent de santé pour 1 000 personnes⁵, contre un objectif de 2,5 pour 1 000 qui permettrait de fournir des services de qualité, conformément aux directives nationales.

2.2. Différenciation des enquêtes de pays par catégorie

Le Fonds mondial a classé les pays dans lesquels il finance des programmes en trois grandes catégories de portefeuille : 'ciblé', 'essentiel' et 'à fort impact'. Ces catégories sont principalement définies en fonction de l'ampleur du montant d'allocation, de la charge de morbidité et de l'impact sur la mission du Fonds mondial de mettre fin aux trois épidémies. Le Fonds mondial regroupe les pays en deux catégories transversales : ceux qualifiés de 'contexte d'intervention difficile' et ceux assujettis à une Politique de sauvegarde supplémentaire. Les contextes d'intervention difficiles sont des pays ou régions caractérisés par la faiblesse de leur gouvernance, un mauvais accès aux services de santé et des crises naturelles ou provoquées par l'homme. La Politique de sauvegarde supplémentaire représente un ensemble de mesures additionnelles susceptibles d'être mises en place par le Fonds mondial pour renforcer les contrôles budgétaires et de supervision dans un environnement particulièrement risqué.

La Zambie est un portefeuille :

-  Ciblé : (portefeuilles plus petits, charge de morbidité plus faible, risque moindre pour la mission)
-  Essentiel : (portefeuilles plus importants, charge de morbidité plus élevée, risque plus élevé)
-  **À fort impact : (portefeuille très important, charge de morbidité essentielle pour la mission)**

¹ Profil de pays de la Banque mondiale, <http://data.worldbank.org/country/zambia>.

² Rapport du PNUD sur le développement humain, <http://www.hdr.undp.org/en/countries/profiles/ZMB>.

³ Transparency Intl. 2016 CPI https://www.transparency.org/news/feature/corruption_perceptions_index_2016#table.

⁴ UNICEF Health Sector Budget Brief: <https://www.unicef.org/zambia/HealthBudgetBrief-4.pdf>.

⁵ AHWO 2010.

et un

Contexte d'intervention difficile

Politique de sauvegarde supplémentaire

2.3. Subventions du Fonds mondial dans le pays

Depuis 2003, le Fonds mondial a engagé 1 202 millions de dollars en Zambie et avait décaissé 1 023 millions de dollars au 24 octobre 2017. Durant la période d'enquête de 2017, le pays bénéficiait de cinq subventions actives :

Tableau 1. Subventions actives du Fonds mondial à la République de Zambie (à 2017) (dernier décaissement au titre de la subvention ZMB-C-MOH au 8 mars 2018)

Récipiendaire principal	Subvention	Date de fin de la subvention	Montant signé (USD)	Montant décaissé (USD)
Ministère de la Santé	ZMB-C-MOH	31 décembre 2020	238 687 427	104 352 777
Ministère de la Santé	ZMB-M-MOH	31 décembre 2020	120 374 668	65 806 333
Churches Health Association of Zambia	ZMB-C-CHAZ	31 décembre 2020	117 238 821	60 452 064
Churches Health Association of Zambia	ZMB-M-CHAZ	31 décembre 2020	28 715 614	17 326 875
Programme des Nations Unies pour le développement	ZAM-H-UNDP	28 février 2017	156 509 071	156 509 071
Total			661 525 601	404 447 120

2.4. Les trois maladies



VIH/sida⁶ : Sur une population de 16,2 millions d'habitants, on estime à 1,2 million le nombre de personnes de tous âges vivant avec le VIH en Zambie. Ce chiffre devrait atteindre 1,3 million d'ici à 2020.

Malgré cela, la prévalence du VIH parmi la population adulte était de 12,9 % en 2015-2016 après avoir régulièrement diminué de 15,6 % en 2001-2002 à 14,3 % en 2007 et à 13,3 % en 2013-2014.

Nombre de personnes vivant avec le VIH en 2015⁷ : 1 200 000

Nombre de personnes sous traitement antirétroviral⁸ : 758 646

⁶ Demande de financement de la Zambie au Fonds mondial pour 2018-2020.

⁷ Site Internet de l'ONUSIDA : <http://aidsinfo.unaids.org/>.

⁸ Site Internet de l'ONUSIDA : <http://aidsinfo.unaids.org/>.



Paludisme⁹ : Le paludisme reste une cause majeure de morbidité et de mortalité parmi l'ensemble de la population de Zambie exposée au risque. La prévalence/l'incidence du paludisme est extrêmement hétérogène en Zambie et le pays est divisé en zones épidémiologiques distinctes.

Les décès du paludisme ont diminué de 70 % par rapport à une base de départ de 51,2 pour 100 000 en 2010 à 15,5 pour 100 000 en 2015.

Nombre de moustiquaires vendues ou livrées en 2014¹⁰ : 6 368 026

Nombre de personnes protégées par une pulvérisation intradomiciliaire d'insecticide à effet rémanent en 2015¹¹ : 5 930 141



Tuberculose¹² : Au cours de la dernière décennie, l'incidence de la tuberculose a diminué de 40 % (de 650/100 000 personnes en 2003 à 376/100 000 personnes en 2016) grâce, essentiellement, à des investissements accrus dans le diagnostic et le traitement de la tuberculose, et à un renforcement de la collaboration de la lutte contre la tuberculose/le VIH, y compris un déploiement à grande échelle du traitement antirétroviral parmi la population générale.

Globalement, environ 39 % des cas de tuberculose ne sont pas détectés, ce qui souligne la nécessité d'améliorer de façon significative le dépistage des cas de tuberculose, en particulier au niveau des communautés et des établissements de santé. L'ampleur de la tuberculose multirésistante reste inconnue et ce problème n'est globalement pas traité.

Total des cas notifiés en 2016¹³ : 40 153

Cas nouveaux et de rechute détectés en 2016¹⁴ : 38 326

⁹ Demande de financement de la Zambie au Fonds mondial pour 2018-2020.

¹⁰ Rapport sur le paludisme dans le monde 2016 de l'OMS, <http://www.who.int/malaria/publications/world-malaria-report-2016/report/fr/>

¹¹ Rapport sur le paludisme dans le monde 2016 de l'OMS, <http://www.who.int/malaria/publications/world-malaria-report-2016/report/fr/>

¹² Demande de financement de la Zambie au Fonds mondial pour 2018-2020.

¹³ Rapport sur la lutte contre la tuberculose dans le monde 2016 de l'OMS, http://www.who.int/tb/publications/global_report/fr/

¹⁴ Rapport sur la lutte contre la tuberculose dans le monde 2016 de l'OMS, http://www.who.int/tb/publications/global_report/fr/

3. Aperçu de l'enquête

3.1. Origine et portée de l'enquête

Novembre 2014 : Début des actes répréhensibles

Octobre 2016 : BIG alerté d'actes répréhensibles potentiels

Origine de l'alerte :

- ☒ **Secrétariat**
- ☐ Récipiendaire principal
- ☐ Sous-récipiendaire
- ☐ Agent local du Fonds
- ☐ Lanceur d'alerte anonyme
- ☐ Audit
- ☒ **Autre**

En octobre 2016 et après avoir été initialement alerté par MSL, le Secrétariat du Fonds mondial a averti le BIG du vol, dans un entrepôt décentralisé de MSL, de neuf palettes de kits de dépistage du VIH financés par l'USAID d'une valeur estimée de 250 000 dollars. En avril 2017, le gestionnaire du portefeuille zambien du Fonds mondial a informé le BIG que des kits de dépistage du VIH financés par un autre donateur d'une valeur totale estimée de 26 800 dollars avaient été volés dans l'entrepôt central de MSL. Le vol a eu lieu en février 2017. Parallèlement, le BIG a reçu des informations selon lesquelles une ONG avait acheté en avril 2016 des kits de dépistage du VIH auprès d'un fournisseur de Lusaka pour un montant de 207 000 dollars, dont certains – financés par le Fonds mondial – avaient été initialement livrés à MSL. En février 2017, l'agent local du Fonds a aussi confirmé que des produits achetés au moyen de ressources du Fonds mondial faisaient partie des lots livrés à MSL et détournés de son entrepôt.

Compte tenu des rapports de vol et de la valeur totale des produits de santé à risque financés par le Fonds mondial, le BIG a ouvert une enquête. Celle-ci était initialement destinée à porter sur des kits de dépistage du VIH financés par le Fonds mondial livrés à MSL. L'enquête a été axée sur l'ensemble des 10 livraisons de kits de dépistage du VIH d'une valeur totale de 5,6 millions de dollars financés par deux subventions du Fonds mondial, ZAM-H-UNDP et ZMB-C-MOH, et livrés à MSL entre novembre 2014 et décembre 2016.

3.2. Types d'actes répréhensibles identifiés

- ☐ Coercition
- ☐ Collusion
- ☒ **Vol**
- ☐ Fraude
- ☐ Problèmes relatifs aux droits de l'Homme
- ☒ **Non-conformité à l'accord de subvention**
- ☒ **Problèmes relatifs aux produits**

3.3. Dépenses non-conformes

1 064 788 dollars : L'enquête du BIG a permis de découvrir que des antirétroviraux, des CTA et des kits de dépistage du paludisme financés par le Fonds mondial et livrés à MSL entre 2014 et 2016 avaient disparu. Ces pertes sont considérées comme des dépenses non-conformes au regard des conditions générales des accords de subvention concernés du Fonds mondial.

3.4. Montant du recouvrement proposé

1 064 788 dollars : Le BIG propose un montant de recouvrement correspondant au montant total des dépenses non-conformes.

3.5. Progrès au niveau des problèmes précédemment identifiés

Un audit de 2017 des subventions du Fonds mondial à la Zambie a révélé ce qui suit :

- Des ruptures de stock et des péremptions de produits de santé d'ampleur variable ont été identifiées tant au niveau des établissements de santé que de l'entrepôt central. Bien que des améliorations significatives soient en cours, en particulier concernant les conditions de stockage, les mécanismes de distribution demeurent problématiques, en particulier s'agissant de la distribution dans le dernier kilomètre. La disponibilité des médicaments a également souffert de problèmes relatifs à l'exactitude de la quantification et des prévisions des besoins de produits de lutte contre le VIH.
- Des écarts ont été identifiés au niveau des inventaires physiques de MSL par rapport aux chiffres des systèmes d'inventaire pour sept des 13 produits contrôlés. En outre, le stock de tests de dépistage rapide du paludisme affichait un écart de 22 % entre l'inventaire du système et l'inventaire physique à l'entrepôt.

Dans le cadre des subventions en cours, le ministère de la Santé dirige le processus de quantification des médicaments et des produits avec le soutien de partenaires et de parties prenantes dans le pays. Désormais, les produits de santé sont pour la plupart achetés via le mécanisme d'achat groupé du Fonds mondial. MSL dispose actuellement d'environ 20 camions qui effectuent des livraisons mensuelles à l'un des quatre entrepôts de Mongu, Chipata, Ndolo ou Choma (dont le nombre devrait augmenter à sept) où à des établissements de santé individuels.

Précédents travaux du BIG sur le pays

[GF-OIG-17-028](#) [Audit des subventions du Fonds mondial à la République de Zambie](#)

4. Constatations

4.1 Vols de kits de dépistage du VIH d'une valeur de 416 379 dollars

L'enquête a permis de découvrir que 5 790 boîtes de kits de dépistage du VIH d'une valeur de 416 379 dollars livrées à MSL entre 2014 et 2016 dans le cadre de deux subventions du Fonds mondial¹⁵ avaient disparu de façon inexplicée. Cela représente 7,5 % des livraisons totales de 76 751 boîtes de kits de dépistage du VIH financées par le Fonds mondial sur cette période dont la valeur globale s'élève à 5,59 millions de dollars.

Les disparitions des kits de dépistage du VIH de l'entrepôt ont été découvertes durant les inventaires annuels entre 2014 et 2016, ce qui a conduit le personnel de MSL à procéder à de nombreux ajustements négatifs des volumes des stocks dans le système de gestion électronique des entrepôts de MSL. Ces ajustements ont été réalisés pour tenir compte de la quantité réelle de kits de dépistage du VIH à l'entrepôt plutôt que du nombre de kits qui auraient dû être là.

L'enquête n'a pas permis d'établir un rapprochement entre les disparitions de stocks et les livraisons sortantes, les péremptions ou d'autres événements. MSL n'a pas non plus été en mesure d'expliquer ces disparitions. Durant l'enquête, le BIG s'est vu confirmer par le Groupe de travail national mis en place en Zambie que certains des kits de dépistage du VIH manquants avaient été ultérieurement achetés par une ONG auprès d'une entreprise commerciale à Lusaka.

En l'absence d'explication et compte tenu du problème aggravant de l'achat par une ONG de kits de dépistage du VIH ayant disparu de chez MSL, le BIG a conclu que les kits manquants avaient été volés dans l'entrepôt.

Tableau 2. Disparitions de kits de dépistage du VIH livrés à MSL

Livraison*	Facture du fournisseur	N° du bon de commande	Volume saisi dans MACS^	Coût unitaire USD	Ajustement négatif net (boîtes disparues)	Montant de l'ajustement (USD)
1	91060992-1	50094	3 195	80,00	-624	49 920
	91060992-3	50094	3 140	80,00	-12	960
	91060992-6	50094	3 201	80,00	-18	1 440
3	91031160	404198-1	5 465	90,00	-1 102	99 180
4	195001851	404117	3 404	90,00	-370	33 300
5	00124217	404118-1	3 900	28,17	-28	789
6	14/042503	45133559	6 681	88,00	-1 956	172 127
7	14/042504	45133559	6 319	88,00	-93	8 184
8	95000370	45133561	9 873	88,00	-33	2 904
9	00121701	45133585	7 332	29,31	-1 025	30 043
10	00116413	00013252	6 499	33,14	-529	17 531
Total					-5 790	416 379

*Aucun écart n'a été constaté concernant la livraison numéro 2.

^Quantité totale saisie dans MACSwms, système de gestion de l'inventaire de MSL, comme étant reçue et stockée dans l'entrepôt.

Action convenue de la Direction 1.0

En s'appuyant sur les constatations du présent rapport, le Secrétariat du Fonds mondial définira et cherchera à obtenir un montant de recouvrement approprié. Ce montant sera déterminé par le

¹⁵ Subventions du Fonds mondial : ZAM-H-UNDP et ZMB-C-MOH. Des informations complémentaires concernant ces subventions peuvent être consultées à l'adresse suivante : <https://www.theglobalfund.org/en/portfolio/country/list/?loc=ZMB&k=5407d575-ab23-4db6-ac34-b5eb567da7fo>

Secrétariat en fonction de son évaluation des droits et obligations légaux applicables et de son appréciation liée à sa recouvrabilité.

Titulaire : Président du Comité des recouvrements du Fonds mondial

Date cible : 31 octobre 2018

Catégorie : Risques financiers et fiduciaires

4.2 Disparitions inexpliquées de produits de lutte contre le VIH et le paludisme d'une valeur de 648 409 dollars

À la suite de disparitions importantes de kits de dépistage du VIH, le BIG a décidé d'élargir la portée de son enquête afin d'y inclure d'autres produits de santé financés par le Fonds mondial, tels que les médicaments antirétroviraux, les CTA destinées à traiter le paludisme et les kits de test de dépistage rapide du paludisme (TDRP).

Le BIG a découvert que des antirétroviraux, des CTA et des TDRP d'une valeur globale de 648 409 dollars livrés à MSL entre juin 2015 et décembre 2016 dans le cadre de deux subventions du Fonds mondial avaient disparu de façon inexpliquée. MSL n'a pas été capable de justifier ces disparitions. Le BIG a alors conclu que les produits manquants avaient été volés dans l'entrepôt de MSL.

Disparitions inexpliquées d'antirétroviraux livrés à MSL

L'enquête a permis de découvrir que 67 967 flacons d'antirétroviraux d'une valeur de 423 209 dollars livrés à MSL entre juin 2015 et décembre 2016 dans le cadre d'une subvention du Fonds mondial¹⁶ avaient disparu de façon inexpliquée. Cela représente 2,6 % des livraisons totales de 2,6 millions de flacons d'antirétroviraux financés par le Fonds mondial dont la valeur globale s'élève à 18,7 millions de dollars. De nouveau, il a été impossible de localiser ces antirétroviraux dans l'entrepôt lors des inventaires annuels, ce qui a conduit le personnel de MSL à procéder à de nombreux ajustements négatifs du volume des stocks dans le système de gestion de l'entrepôt.

Le personnel de MSL a confirmé que les disparitions de stocks et les ajustements négatifs des stocks résultaient du fait qu'il lui avait été impossible de localiser ces stocks durant les inventaires annuels et que cela était probablement dû à des vols.

¹⁶ Subvention du Fonds mondial ZMB-C-MOH.

Tableau 3. Disparitions d'antirétroviraux livrés à MSL

Livraison*	Facture du fournisseur	N° du bon de commande	Volume saisi dans MACS^	Coût unitaire USD	Ajustement négatif net (flacons disparus)	Montant de l'ajustement (USD)
1	U07-E17/1106	32760-1	74 486	7,78	-2 116	16 462
	U07/E17/1099	32760-1	75 002	7,78	-4 326	33 656
	U07-E17/1152	32760-2	74 520	7,78	-7 837	60 972
	U07/E17/1242	32760-3	18 029	7,78	-1 620	12 604
2	90287339	32762-0	100 116	7,14	-5 332	38 070
3	90303364	336640	620 876	7,99	-9 292	74 243
4	90240005	28648	59 566	4,62	-16 881	77 990
	2000052065	28648	79 488	9,21	-3 096	28 514
	9019088	28648	222 417	4,62	-16 421	75 865
	90240006	28648	60 172	4,62	-48	222
	90240035	28650	201 994	4,62	-998	4 611
Total					-67 967	423 209

* Aucun écart n'a été constaté concernant la livraison numéro 5.

^ Quantité totale saisie dans MACSwms comme étant reçue et stockée dans l'entrepôt.

Disparitions inexplicées de CTA livrées à MSL

L'enquête a permis de découvrir que 11 442 doses de CTA d'une valeur de 214 486 dollars livrées à MSL entre octobre 2015 et décembre 2016 dans le cadre d'une subvention Paludisme du Fonds mondial¹⁷ avaient disparu de façon inexplicée. Cela représente 2,4 % des livraisons totales de 474 597 doses de CTA d'une valeur globale de 8,4 millions de dollars effectuées entre 2014 et 2016. Le personnel de MSL n'a pas pu localiser les CTA manquantes lors des inventaires annuels. Il a de ce fait ajusté à la baisse les quantités enregistrées dans le système de gestion de l'entrepôt.

Des stocks régulateurs ont permis d'éviter des ruptures de stock et les disparitions de produits n'ont été identifiées que durant les inventaires annuels. La seule explication donnée par le personnel de MSL est que les stocks manquants avaient probablement été volés.

Une enquête de marché d'octobre/novembre 2017 sponsorisée par l'USAID a découvert que des CTA étaient en vente chez six fournisseurs privés de Zambie. Ces CTA portaient des numéros de lots identiques à ceux des CTA livrés à MSL lors des livraisons numéro 3 et 4a (tableau ci-dessous). L'enquête a aussi découvert des CTA à vendre chez un fournisseur privé présent à la fois en Zambie et en République démocratique du Congo. Ces CTA portaient un numéro de lots identique à celui des CTA livrés à MSL lors de la livraison numéro 10 (tableau ci-dessous).

¹⁷ Subvention du Fonds mondial ZMB-M-MOH.

Tableau 4. Disparitions de CTA livrées à MSL

Livraison*	Facture du fournisseur	N° du bon de commande	Volume saisi dans MACS^	Coût unitaire USD	Ajustement négatif net (doses disparues)	Montant de l'ajustement (USD)
1	2355	327040	3 600	1,56	-954	1 488
3	2355	328360	16 073	16,54	-3 130	51 770
4a	2248	50001	40 500	16,54	-36	595
4b	2355	328360	25 093	16,54	-1 102	18 227
4c	2355	50004-0	25 099	16,54	-100	1 654
5	2253	286920	12 269	13,25	-627	8 308
7a	2248	50001	22 973	21,42	-740	15 851
7b	2248	50003	7 934	21,42	-405	8 675
8	2248	286930	17 000	19,58	-1 514	29 644
10a	16042	50003	26 029	28,20	-682	19 232
10b	16042	50004-0	26 828	28,20	-782	22 052
11	16042	28695-0	8 853	27,00	-1 370	36 990
Total					11 442	214 486

* Aucun écart n'a été constaté concernant les livraisons numéro 2, 6 ou 9.

^ Quantité totale saisie dans MACSwms comme étant reçue et stockée dans l'entrepôt.

Disparitions inexplicées de TDRP livrés à MSL

L'enquête a permis de découvrir que 2 521 cartons de TDRP (ce qui correspond à 267 850 kits individuels de test) d'une valeur de 10 714 dollars livrés à MSL entre décembre 2015 et juillet 2016 dans le cadre d'une subvention Paludisme du Fonds mondial¹⁸ avaient disparu de façon inexplicée. Cela représente 1,7 % des livraisons totales de 148 242 cartons de kits de test d'une valeur de 638 096 dollars effectuées entre 2014 et 2016.

De nouveau, les TDRP manquants n'ont pu être localisés dans l'entrepôt de MSL durant les inventaires annuels, ce qui a conduit le personnel à procéder à des ajustements négatifs des quantités enregistrées dans le système de gestion de l'entrepôt. Comme pour les autres produits manquants, des stocks régulateurs ont permis d'éviter les ruptures de stock. Les disparitions de produits n'ont été identifiées que durant les inventaires annuels. Les membres du personnel de MSL en charge de ces produits n'ont pas été en mesure d'expliquer pourquoi les produits manquaient, sauf à dire qu'ils avaient probablement été volés.

Tableau 5. Disparition de TDRP livrés à MSL

Livraison*	Facture du fournisseur	N° du bon de commande	Volume saisi dans MACS^	Coût unitaire USD	Ajustement négatif net (cartons disparus)	Montant de l'ajustement (USD)
1	16053	29207	128 443	4,25	-2 521	10 714
Total					-2 521	10 714

* Aucun écart n'a été constaté concernant la livraison numéro 2.

^ Quantité totale saisie dans MACSwms comme étant reçue.

Action convenue de la Direction 1.1

En s'appuyant sur les constatations du présent rapport, le Secrétariat du Fonds mondial définira et cherchera à obtenir un montant de recouvrement approprié. Ce montant sera déterminé par le Secrétariat en fonction de son évaluation des droits et obligations légaux applicables et de son appréciation liée à sa recouvrabilité.

¹⁸ Subvention du Fonds mondial ZMB-M-MOH.

4.3 Non-conformité vis-à-vis des procédures documentées de contrôle des inventaires et vols de produits de santé par le personnel facilités par des niveaux de stock élevés

Les pratiques de contrôle des stocks de MSL n'étaient pas conformes à sa politique de contrôle des inventaires. Contrairement à la procédure opérationnelle standard qui stipule que des inventaires doivent être effectués semestriellement, le personnel n'inventorait les stocks qu'en fin d'année. Les inventaires cycliques mensuels¹⁹ n'ont repris qu'en 2017 après avoir été suspendus pendant quatre années malgré des recommandations d'inventaires cycliques plus réguliers formulées dans les rapports annuels d'inventaire 2015 et 2016 de MSL.

La procédure opérationnelle standard de contrôle des inventaires impose un inventaire à la fin mars et un autre vers la fin de l'année. Elle impose également des inventaires hebdomadaires dans 40 sites choisis de façon aléatoire et des inventaires cycliques mensuels. En outre, de 2011 à octobre 2016 et contrairement aux procédures documentées de contrôle, l'auditeur interne de MSL n'a pas participé aux inventaires. Ce dernier n'avait en outre aucune visibilité sur les variations des stocks ou sur les enquêtes à leur sujet. En 2011, l'obligation qui lui était faite de signer le formulaire d'ajustement des stocks a été supprimée. Cette obligation n'a pas été réintroduite avant que le nouveau directeur général n'en donne l'instruction en octobre 2016.

L'auditeur interne a confirmé que le personnel de MSL effectuait un inventaire par an et que les données de cet inventaire étaient saisies dans le système informatique de l'entrepôt. En vertu de la procédure opérationnelle standard, l'auditeur interne est tenu de publier après chaque inventaire un rapport sur les écarts à l'intention de la direction pour examen. La direction décide des petits écarts qui seront approuvés avant la mise à jour du système de gestion de l'entrepôt. Les écarts non approuvés font l'objet d'un examen plus approfondi pour déterminer s'il y a lieu ou non de mener une enquête.

Durant les inventaires, l'entrepôt est divisé en zones et le système de gestion de l'entrepôt édite une fiche d'inventaire pour chaque zone. Deux membres du personnel inventorient les produits listés sur la fiche d'inventaire dans la zone. Le premier inventaire est un « inventaire à l'aveugle » et les produits apparaissent sur la fiche sans quantités. Les décomptes de l'inventaire sont enregistrés sur les fiches d'inventaire, puis saisis par le personnel dans le système de gestion de l'entrepôt. Lorsque les décomptes de la fiche d'inventaire ne correspondent aux quantités de stocks enregistrées dans le système, ce dernier édite une deuxième fiche d'inventaire. Le deuxième inventaire est effectué par une équipe différente. Si les décomptes du deuxième inventaire ne correspondent pas aux quantités enregistrées dans le système, une troisième et dernière fiche d'inventaire est alors éditée.

Si les résultats du troisième inventaire ne correspondent pas aux quantités enregistrées dans le système, la troisième fiche d'inventaire est transmise à une autre équipe d'inventaire pour qu'elle réalise un inventaire final dont le résultat est considéré comme établissant la quantité physique finale, laquelle est saisie dans le système de gestion de l'entrepôt. Une fois que toutes les fiches d'inventaire ont été saisies dans le système, l'inventaire est clos et le système publie automatiquement un rapport sur les écarts.

¹⁹ Un inventaire cyclique est une procédure de contrôle de l'inventaire qui relève de la gestion des inventaires. En vertu de cette procédure, un petit sous-ensemble des produits stockés dans un lieu spécifique est inventorié un jour précis. L'inventaire cyclique diffère de l'inventaire physique traditionnel en ceci qu'un inventaire physique complet peut interrompre les activités dans un entrepôt pendant que l'on inventorie tous les articles en une seule fois.

L'enquête a découvert que le système de gestion de l'entrepôt générait automatiquement des ajustements des quantités des stocks afin de tenir compte des stocks manquants en fonction des chiffres inscrits sur la troisième fiche d'inventaire qui sont saisis manuellement dans le système. Aucune autre autorisation n'est requise. La responsabilité d'enquêter sur les disparitions de produits incombe à l'assistant du responsable de l'entrepôt et se limite à des recherches dans l'entrepôt pour essayer de localiser les stocks manquants. Les cas de produits disparus identifiés lors des inventaires annuels ne sont pas communiqués aux autorités et aucune déclaration de sinistre n'est établie.

Action convenue de la Direction 2

En s'appuyant sur les constatations du présent rapport, le Secrétariat du Fonds mondial examinera la mise en œuvre des procédures décrites dans la Procédure opérationnelle standard de MSL relative au contrôle des inventaires (So19 MSL).

Titulaire : Responsable de la Division de la gestion des subventions

Date cible : 28 février 2019

Catégorie : Risques de gouvernance, de supervision et de gestion

Action convenue de la Direction 3

En s'appuyant sur les constatations du présent rapport, le Secrétariat du Fonds mondial confirmera que Medical Stores Limited déclare régulièrement les écarts de stock de produits financés par le Fonds mondial et que les écarts font l'objet d'enquêtes conformément aux procédures de MSL.

Titulaire : Responsable de la Division de la gestion des subventions

Date cible : 28 février 2019

Catégorie : Risques de gouvernance, de supervision et de gestion

5. Récapitulatif des actions convenues

Action convenue de la Direction	Date cible	Titulaire	Catégorie
1. En s'appuyant sur les constatations du présent rapport, le Secrétariat du Fonds mondial définira et cherchera à obtenir un montant de recouvrement approprié. Ce montant sera déterminé par le Secrétariat en fonction de son évaluation des droits et obligations légaux applicables et de son appréciation liée à sa recouvrabilité.	31 octobre 2018	Président du Comité des recouvrements du Fonds mondial	Risques financiers et fiduciaires
2. En s'appuyant sur les constatations du présent rapport, le Secrétariat du Fonds mondial examinera la mise en œuvre des procédures décrites dans la Procédure opérationnelle standard de MSL relative au contrôle des inventaires (So19 MSL).	28 février 2019	Responsable de la Division de la gestion des subventions	Risques de gouvernance, de supervision et de gestion
3. En s'appuyant sur les constatations du présent rapport, le Secrétariat du Fonds mondial confirmera que Medical Stores Limited déclare régulièrement les écarts de stock de produits financés par le Fonds mondial et que les écarts font l'objet d'enquêtes conformément aux procédures de MSL.	28 février 2019	Responsable de la Division de la gestion des subventions	Risques de gouvernance, de supervision et de gestion

Annexe A : Méthodologie d'enquête

Pourquoi enquêtons-nous ? : Quelle que soit leur forme, les actes répréhensibles menacent la mission du Fonds mondial de mettre un terme aux épidémies de sida, de tuberculose et de paludisme. Ils fragilisent les systèmes de santé publique et facilitent les abus à l'encontre des droits humains, ce qui affecte en définitive la qualité et la quantité des interventions nécessaires pour sauver des vies. Ces actes se traduisent par des détournements de fonds, de médicaments et d'autres ressources des pays et des communautés qui en ont besoin, limitent l'impact des initiatives et grèvent la confiance, laquelle est au cœur du modèle de partenariat multipartite du Fonds mondial.

Sur quoi enquêtons-nous ? : Le BIG est mandaté pour enquêter sur toute utilisation qui est faite des fonds du Fonds mondial, que ce soit par son Secrétariat, les bénéficiaires des subventions ou leurs fournisseurs respectifs. Les enquêtes du BIG identifient les cas d'actes répréhensibles, tels que la fraude, la corruption et d'autres types de non-respect des accords de subvention. La Politique de lutte contre la fraude et la corruption du Fonds mondial²⁰ expose généralement les grandes lignes des pratiques prohibées susceptibles de donner lieu à des constatations d'enquêtes.

Les enquêtes du BIG visent à :

- (i) identifier la nature spécifique et la portée des actes répréhensibles affectant les subventions du Fonds mondial,
- (ii) identifier les entités responsables de tels méfaits,
- (iii) déterminer le montant des fonds de subvention susceptible d'avoir été affecté par des actes répréhensibles, et
- (iv) placer le Fonds mondial dans la meilleure position pour obtenir des recouvrements et prendre des mesures correctives et préventives, en identifiant les lieux où les fonds détournés ont été employés ou les usages qui en sont faits.

Les enquêtes menées par le BIG sont à caractère administratif et non pénal. Il incombe aux bénéficiaires de prouver qu'ils ont utilisé les fonds de subvention conformément aux dispositions des accords de subvention. Les constatations du BIG sont fondées sur des faits et des analyses liées, lesquelles peuvent consister à tirer des conclusions raisonnables de faits établis. Les constatations sont fondées sur une prépondérance d'éléments de preuve. Le BIG prend en considération toutes les informations disponibles, y compris les éléments inculpatrices et disculpatoires²¹. En tant qu'organe administratif, le BIG est dépourvu de pouvoirs d'application des lois. Il ne peut pas prononcer d'assignation ou engager d'action pénale. Ainsi, sa capacité à obtenir des informations est limitée aux droits acquis au titre des accords conclus entre les bénéficiaires et le Fonds mondial, et à la bonne volonté des témoins et des autres parties intéressées à fournir des informations.

Le BIG fonde ses enquêtes sur les engagements contractuels souscrits par les bénéficiaires et les fournisseurs. Les bénéficiaires principaux sont contractuellement liés au Fonds mondial concernant l'utilisation de l'ensemble des fonds de subvention, y compris ceux décaissés au profit des sous-bénéficiaires et payés aux fournisseurs. Le Code de conduite des fournisseurs²² et le Code de conduite des bénéficiaires du Fonds mondial inclus dans ces engagements sont susceptibles d'établir des principes supplémentaires que les fournisseurs et les bénéficiaires sont tenus de

²⁰ (16 novembre 2017) Disponible à l'adresse https://www.theglobalfund.org/media/6960/core_combatfraudcorruption_policy_en.pdf.

²¹ Ces principes sont conformes aux Lignes directrices uniformes applicables aux enquêtes de la Conférence des enquêteurs internationaux, juin 2009, disponibles à l'adresse : http://www.conf-int-investigators.org/?page_id=13, consulté le 1^{er} décembre 2017.

²² Code de conduite des fournisseurs du Fonds mondial (15 décembre 2009), § 17-18, disponible à l'adresse :

https://www.theglobalfund.org/media/6893/corporate_codeofconductforsuppliers_policy_fr.pdf, et Code de conduite des bénéficiaires des ressources du Fonds mondial (16 juillet 2012), §1.1 et 2.3, disponible à l'adresse :

https://www.theglobalfund.org/media/6013/corporate_codeofconductforrecipients_policy_fr.pdf?u=636486807030000000. Note :

Les subventions sont habituellement assujetties aux Conditions générales du Fonds mondial et aux Conditions de l'accord de subvention du programme, ou au Règlement relatif aux subventions (2014), qui intègre le Code de conduite des bénéficiaires et impose l'utilisation du Code de conduite des fournisseurs. Les conditions peuvent toutefois varier dans certains accords de subvention.

respecter. Les Directives pour l'établissement des budgets du Fonds mondial définissent généralement la manière dont les dépenses doivent être approuvées et justifiées pour être reconnues comme conformes aux conditions des accords de subvention.

Sur qui enquêtons-nous ? : Les enquêtes du BIG portent sur les bénéficiaires principaux et les sous-bénéficiaires, les instances de coordination nationales et les agents locaux du Fonds, ainsi que sur les fournisseurs et les prestataires de services. Les enquêtes du BIG couvrent aussi les activités du Secrétariat qui utilisent des fonds²³. Bien que le Fonds mondial n'entretienne habituellement pas de relations directes avec les fournisseurs du Secrétariat ou des bénéficiaires, la portée²⁴ de ses travaux englobe leurs activités relatives à la fourniture de biens et de services. Pour accomplir sa mission, le BIG a besoin de l'entière coopération de ces fournisseurs pour avoir accès aux documents et aux responsables²⁵.

Sanctions applicables en cas d'identification de pratiques prohibées : Lorsque l'enquête identifie des pratiques prohibées, le Fonds mondial est en droit de chercher à obtenir le recouvrement des fonds de subvention affectés par l'infraction contractuelle concernée. Le BIG a pour mission de découvrir des faits et ne décide pas de la manière dont le Fonds mondial fera appliquer ses droits. Il ne prend ni décision judiciaire ni sanction²⁶. Il incombe au Secrétariat de décider des mesures de gestion à prendre ou des recours contractuels à mettre en œuvre en réponse aux constatations de l'enquête.

Cependant, l'enquête quantifiera l'ampleur des dépenses non conformes, y compris les montants que le BIG considère comme recouvrables. Sa proposition de recouvrement est basée sur :

- (i) les montants pour lesquels rien ne permet raisonnablement de garantir que les biens ou services seront livrés (dépenses non justifiées, dépenses frauduleuses, ou autres dépenses irrégulières pour des biens ou services dont la livraison n'est pas garantie),
- (ii) les montants qui constituent des surfacturations entre le prix payé et les prix de marché pour des biens ou services comparables, ou
- (iii) les montants engagés qui n'entrent pas dans le champ de la subvention, pour des biens et services non inclus dans les plans de travail et les budgets ou dépenses approuvés au titre des budgets approuvés.

Comment le Fonds mondial prévient la récurrence des fraudes : À la suite d'une enquête, le BIG et le Secrétariat approuvent des actions de la Direction destinées à atténuer les risques inhérents aux pratiques prohibées pour le Fonds mondial et les activités de ses bénéficiaires. Le BIG peut saisir les autorités nationales afin qu'elles poursuivent les délits ou autres infractions aux lois nationales et, si nécessaire, assiste lesdites autorités en fonction des besoins tout le long de la procédure, le cas échéant.

²³ Charte du Bureau de l'Inspecteur général (19 mars 2013), § 2, 9.5, 9.6, 9.7 et 9.9, disponible à l'adresse : https://www.theglobalfund.org/media/3026/oig_officeofinspectorgeneral_charter_en.pdf

²⁴ Charte du Bureau de l'Inspecteur général, § 2 et 17.

²⁵ Code de conduite des fournisseurs du Fonds mondial, § 16-19.

²⁶ Charte du Bureau de l'Inspecteur général, § 8.1.